

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00895

Numéro SIREN : 447 921 990

Nom ou dénomination : VALEDOR

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2022 sous le numéro de dépôt 30249

VALEDOR

Société par actions simplifiée au capital de €229.616
Siège social : ZAC de la Clairière - Route de Chevreuse
Lieudit « La Ville Neuve de Rambouillet »
78120 RAMBOUILLET

447 921 990 RCS VERSAILLES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Certifié conforme
A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the words 'Certifié conforme'.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/03/2022	Net 31/03/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	30 273	23 298	6 974	37
Fonds commercial (1)	5 565 354		5 565 354	5 565 354
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	5 500	4 840	660	1 118
Installations techniques, matériel et outillage industriels	588 762	443 173	145 589	161 429
Autres immobilisations corporelles	1 296 952	832 860	464 092	530 586
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	12 974		12 974	12 974
Prêts				300
Autres immobilisations financières	55 447		55 447	54 447
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 555 262	1 304 171	6 251 091	6 326 244
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	12 111		12 111	10 541
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 575 096		2 575 096	2 560 401
Avances et acomptes versés sur commandes	8 067		8 067	5 967
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	133 179	1 173	132 006	124 927
Autres créances	2 068 419		2 068 419	2 031 458
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	621 290		621 290	469 933
Charges constatées d'avance (3)	132 195		132 195	148 515
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 550 357	1 173	5 549 184	5 351 742
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	13 105 619	1 305 344	11 800 275	11 677 986
(1) Dont droit au bail			23 500	23 500
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/03/2022	31/03/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	229 616	229 616
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 228 695	1 228 695
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	22 872	22 872
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-4 463 368	-5 559 112
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	795 614	1 095 744
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-2 186 571	-2 982 185
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	81 974	81 974
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	81 974	81 974
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 966 815	5 508 076
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 372 528	3 686 778
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 505 458	3 249 067
Dettes fiscales et sociales	1 274 601	1 381 331
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		13 440
Autres dettes	785 470	739 506
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	13 904 872	14 578 197
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	11 800 275	11 677 986
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 071 400	1 306 086
(1) Dont à moins d'un an (a)	12 833 472	13 272 111
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	3 659 770	3 931 892
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/03/2022	31/03/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	37 648 545	36 204 894
Production vendue (biens)	4 452 201	4 746 877
Production vendue (services)	837 129	602 137
Chiffre d'affaires net	42 937 875	41 553 908
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	31 032	11 542
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	51 167	56 576
Autres produits	11 306	12 766
Total I	43 031 381	41 634 792
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	34 203 481	31 788 775
Variations de stock	-13 815	318 331
Achats de matières premières et autres approvisionnements	118 653	46 939
Variations de stock	-2 450	-4 214
Autres achats et charges externes (a)	3 273 038	3 074 293
Impôts, taxes et versements assimilés	410 206	453 826
Salaires et traitements	2 923 190	3 222 698
Charges sociales	940 471	1 069 823
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	155 580	153 824
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		5 750
Autres charges	191 478	244 618
Total II	42 199 832	40 374 663
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	831 549	1 260 129
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	7 658	2 599
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		2
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	7 658	2 601
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	94 311	113 519
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	94 311	113 519
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-86 653	-110 919
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	744 896	1 149 211

Compte de résultat (suite)

	31/03/2022	31/03/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	10 000	5 309
Sur opérations en capital	36	833
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	33 201	
Total produits exceptionnels (VII)	43 237	6 143
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	29 384	33 781
Sur opérations en capital		3 000
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		14 486
Total charges exceptionnelles (VIII)	29 384	51 267
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	13 853	-45 125
Participation des salariés aux résultats (IX)		13 743
Impôts sur les bénéfices (X)	-36 865	-5 401
Total des produits (I+III+V+VII)	43 082 275	41 643 536
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	42 286 661	40 547 792
BENEFICE OU PERTE	795 614	1 095 744
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	317 811	317 811
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe

Règles et méthodes comptables

SAS VALEDOR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022, dont le total est de 11 800 275 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 795 614 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 01/06/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Constructions : 10 à 12 ans
- * Installations techniques : 3 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 20 ans
- * Matériel de transport : 1 à 3 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 5 à 10 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.74%
- Taux de croissance des salaires : 2%
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : faible pour les agents de maîtrise et les cadres, moyen pour les employés
- Table de taux de mortalité : TG05

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2014, la société a changé d'enseigne sous laquelle est exploitée son activité d'hypermarché. A compter du 9 avril 2013, l'activité est exercée sous l'enseigne "E.Leclerc".

Les pertes cumulées s'expliquent en grande partie par les perturbations en 2013 et en 2014 liées au changement d'enseigne, au transfert du magasin.

Ces perturbations sont résolues à ce jour.

Compte tenu du caractère exceptionnel de ces événements, des mesures prises et des prévisions, les comptes sont établis selon le principe de continuité d'exploitation.

Il subsiste plusieurs litiges en cours, notamment :

- un litige avec le propriétaire et le bureau d'étude d'amiante de l'ancien magasin et notamment sur l'exactitude du DTA (Document Technique Amiante).

Dans le cadre de ce dernier et suite à la décision favorable à VALEDOR du tribunal, la société a perçu, en 2018, une indemnité constatée en produit pour 652 K€. La partie adverse avait fait appel de la décision.

La décision rendue suite à l'appel de la partie adverse, a été en défaveur de VALEDOR. La société a été condamnée à rembourser l'indemnité reçu dans sa totalité, soit 652K€. Ce montant a été comptabilisé en charge exceptionnelle sur l'exercice clos au 31.03.2019.

Il s'en est suivi un pourvoi en cassation de la société, la cour ayant rendu une décision en faveur de la société VALEDOR a renvoyé l'affaire devant la cour d'appel de PARIS.

La société VALEDOR a perçu en 2020 les sommes initialement remboursées en 2019.

Compte tenu des décisions antérieures et du renvoi devant la cour d'appel et donc du risque d'avoir à reverser ces sommes, celles ci ont donc été constatées au passif de la société pour un montant de 666 K€, le temps que l'arrêt d'appel soit rendu et ce conformément aux règles comptables.

- un litige relatif à la poursuite du bail qui lie la société à son propriétaire.

Notes sur le bilan

Actif Immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	5 565 354			5 565 354
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	21 973	8 300		30 273
Immobilisations incorporelles	5 587 326	8 300		5 595 626
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	5 500			5 500
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	560 188	28 573		588 762
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 163 819	42 143		1 205 962
- Matériel de transport	37 292			37 292
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	52 989	709		53 698
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 819 789	71 425		1 891 214
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	12 974			12 974
- Prêts et autres immobilisations financières	54 747	1 001	300	55 447
Immobilisations financières	67 721	1 001	300	68 421
ACTIF IMMOBILISE	7 474 836	80 726	300	7 555 262

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/03/2022
Éléments achetés	5 541 854
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	5 541 854

Suite à la transposition de la directive comptable unique, une présomption de durée d'utilisation non limitée du fonds commercial est

Notes sur le bilan

introduite dans le P.C.G. En compensation de cette présomption permettant de ne pas amortir, un test annuel systématique de dépréciation du fonds commercial est imposé.

La mise en œuvre de ces nouvelles règles sur le traitement des fonds commerciaux n'a pas eu d'incidence sur les comptes annuels.

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

La mise en œuvre du test de dépréciation de notre fonds commercial n'a pas conduit à constater de dépréciation au titre de cet exercice.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	21 936	1 362		23 298
Immobilisations incorporelles	21 936	1 362		23 298
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	4 382	458		4 840
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	398 760	44 413		443 173
- Installations générales, agencements aménagements divers	664 614	94 659		759 274
- Matériel de transport	20 534	8 333		28 868
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	38 366	6 353		44 719
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 126 656	154 217		1 280 873
ACTIF IMMOBILISE	1 148 592	155 580		1 304 171

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 389 241 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	55 447		55 447
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	133 179	133 179	
Autres	2 068 419	2 068 419	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	132 195	132 195	
Total	2 389 241	2 333 793	55 447
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	300		

Produits à recevoir

	Montant
Fact.a établir clients ttc	26 553
Ristournes centrale scadif a recevo	906 957
Participations centrale scadif a re	475 467
Pp centrale scaparf à recevoir	9 337
Etat - produits a recevoir	22 731
Total	1 441 046

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 229 616,00 euro décomposé en 14 351 titres d'une valeur nominale de 16,00 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	14 351	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	14 351	16,00

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	81 974				81 974
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	81 974				81 974
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles			33 201		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 13 904 872 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 659 770	3 659 770		
- à plus de 1 an à l'origine	1 307 044	252 878	1 054 166	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	957 685	940 451		17 234
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 505 458	3 505 458		
Dettes fiscales et sociales	1 274 601	1 274 601		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 200 313	3 200 313		
Produits constatés d'avance				
Total	13 904 872	12 833 472	1 054 166	17 234
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	268 918			
(**) Dont envers les associés	2 414 843			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 16 euro.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes divers	2 414 827	2 414 827	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	2 414 827	2 414 827	

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fact a rec tte fourn fg	915 968
Frs factures non parvenues	116 250
int.courus empr.etab.credit	958
Interets courus credit vendeur	2 680
dette prov. pour congés payés	200 387
Dette provis.particip. sal.	1 333
Prime annuelle à payer	49 480
Charges soc /congés à payer	54 574
organ.soc.charge à payer	30 696
Charges sociales s/primes à verser	14 494
Charges fiscales s/congés à payer	4 529
etat - charges à payer	263 161
Etat charges à payer-taxe apprentis	3 056
Etat charges à payer-taxe formation	118
Etat charges à payer-taxe construct	16 516
Clients - tickets	61 941
Clients - ba papiers	170
Total	1 736 312

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	132 195		
Total	132 195		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/03/2022
Ventes magasin	31 022 513
Ventes carburant	11 078 233
Prestations de service	837 129
TOTAL	42 937 875

Résultat et impôts sur les bénéfices

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 863 193 euro. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	66 833
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	66 833
C. Déficits reportables	3 385 941
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	863 193
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 133 personnes dont 5 apprentis et 7 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	6	
Agents de maîtrise et techniciens	16	
Employés	111	
Ouvriers		
Total	133	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	118 901
Engagements de crédit-bail mobilier	183 906
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	302 807
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			2 500 000		2 500 000
Cumul exercices antérieurs			2 117 123		2 117 123
Dotations de l'exercice			250 000		250 000
Amortissements			2 367 123		2 367 123
Cumul exercices antérieurs			2 701 661		2 701 661
Exercice			317 811		317 811
Redevances payées			3 019 472		3 019 472
A un an au plus			158 905		158 905
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			158 905		158 905
A un an au plus			25 000		25 000
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			25 000		25 000
Montant pris en charge dans l'exercice			317 811		317 811

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 118 901 euro

L'Autorité des Normes Comptables, dans la mise à jour du 17 novembre 2021 de sa recommandation ANC 2013-02 propose deux méthodes d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires :

- Soit une méthode « rétrospective pro rata temporis » conforme aux dispositions de l'ancienne recommandation CNC 2003-R.01
- Soit une méthode « ANC 2021 » conforme à la norme IAS 19 révisée, selon laquelle la répartition des droits est faite de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestations.

La méthode retenue par la société à compter de l'exercice clos le 31/03/2022 est la méthode « ANC 2021 ».

Pour information, le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées de l'exercice précédent était de 294 773 euros en utilisant la méthode « rétrospective pro rata temporis » ; et il aurait été de 189 199 euros en utilisant la méthode « ANC 2021 »

VALEDOR

Société par Actions Simplifiée au capital de €229.616
Siège social : ZAC de la Clairière - Route de Chevreuse
Lieudit « La Ville Neuve de Rambouillet »
78120 RAMBOUILLET

447 921 990 RCS VERSAILLES

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 MARS 2022 ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2022**

TROISIEME RESOLUTION

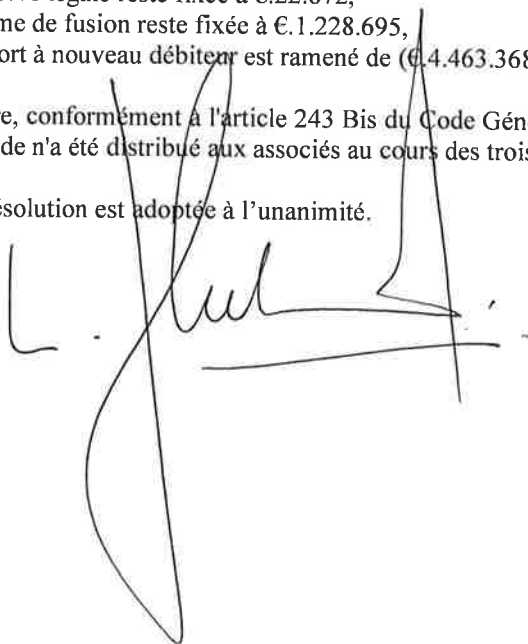
L'Assemblée Générale décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022, s'élevant à €795.614,21, au report à nouveau débiteur.

En conséquence :

- la réserve légale reste fixée à €22.872,
- la prime de fusion reste fixée à €1.228.695,
- le report à nouveau débiteur est ramené de (€4.463.368,22) à (€3.667.754,01).

En outre, conformément à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué aux associés au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive representation of a name, possibly 'L. L...', written over a horizontal line.

VALEDOR

Société par Actions Simplifiée au capital de €229.616
Siège social : ZAC de la Clairière - Route de Chevreuse
Lieudit « La Ville Neuve de Rambouillet »
78120 RAMBOUILLET

447 921 990 RCS VERSAILLES

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2022

Chers associés,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et aux statuts pour vous présenter notre rapport sur la marche des affaires sociales au cours de l'exercice qui a commencé à courir le 1^{er} avril 2021 et qui a pris fin le 31 mars 2022, soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice, vous demander d'approuver la rémunération du Président et les primes au personnel, constater le renouvellement du crédit par tirage à court terme d'un montant de €1.500.000 auprès de la banque EDEL, le renouvellement de l'ouverture de crédit en compte courant d'un montant de €1.500.000 auprès de la banque EDEL, ainsi que la cotisation annuelle à la société "SCADIF EXPANSION".

La lecture du rapport de votre Commissaire aux Comptes vous donnera toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Au présent rapport sont annexés :

- un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices,
- ainsi que le tableau relatif aux délais de paiement conformément aux articles L.441-14 et D.441-6 du code de Commerce.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous apporter toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, notre Société a réalisé un chiffre d'affaires de €42.937.875 contre €41.553.908 lors de l'exercice précédent, soit une progression d'environ 3,33%.

Au chiffre d'affaires se sont ajoutés :

- des subventions d'exploitation pour €31.031,
- des transferts de charges pour €51.167,
- d'autres produits pour €11.305.

Nos produits financiers s'élèvent à €7.657 et correspondent principalement aux produits financiers de participations.

Quant aux charges supportées par notre Société, leur répartition au cours des deux derniers exercices a été la suivante :

Exercice 31.03.2021

Exercice 31.03.2022

*** Charges d'exploitation**

- Achats de marchandises	31.788.775	34.203.480
- Variation de stock (marchandises)	318.330	(13.814)
- Achats de matières premières et autres approvisionnements	46.938	118.652

- Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	(4.214)	(2.450)
- Autres achats et charges externes	3.074.293	3.273.038
- Impôts, taxes et versements assimilés	453.825	410.206
- Salaires et traitements	3.222.698	2.923.189
- Charges sociales	1.069.822	940.471
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	153.823	155.579
- Dotations aux provisions pour risques et charges	5.750	-
- Autres charges	244.618	191.477
* <u>Charges financières</u>	113.519	94.310

Nous enregistrons ainsi au 31 mars 2022, un résultat courant avant impôts de € 744.896, lequel après incidence de produits exceptionnels à hauteur de € 43.236, de charges exceptionnelles à hauteur de € 29.383 et d'un crédit d'impôt de € 36.865, laisse apparaître un bénéfice de € 795.614,21.

Les produits exceptionnels correspondent principalement à des annulations des provisions de l'année précédente (provision gaz) et à des reprises de provision pour dépréciation de produits. Les charges exceptionnelles correspondent notamment à des provisions pour dépréciation de produits.

Nous vous précisons que la Société a bénéficié au titre de l'exercice, d'un crédit d'impôt mécénat à hauteur de € 36.865,28.

II - SITUATION DE LA SOCIÉTÉ AU 31 MARS 2021 ET AU 31 MARS 2022

Nous vous présentons dans le tableau ci-après l'évolution des principaux postes de nos bilans afférents aux exercices clos les 31 mars 2021 et 31 mars 2022, à savoir :

	<i>Exercice 31.03.2021</i>	<i>Exercice 31.03.2022</i>
ACTIF		
<u>Actif immobilisé</u>		
- Immobilisations incorporelles	5.565.389	5.572.327
- Immobilisations corporelles	693.131	610.340
- Immobilisations financières	67.720	68.421
<u>Actif circulant</u>		
- Stocks	2.570.942	2.587.206
- Avances et acomptes versés sur commandes	5.966	8.066
- Créances	2.156.385	2.200.424
- Disponibilités	469.932	621.290
<u>Compte de régularisation</u>		
- Charges constatées d'avance	148.514	132.194
PASSIF		
- Capitaux propres	(2.982.185)	(2.186.571)
- Provisions pour risques	81.974	81.974
- Dettes	14.578.197	13.904.871

III - INFORMATION RELATIVE À L'ÉCHÉANCE DES DETTES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L.441-14 et D.441-6 du Code de Commerce, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes doivent publier des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs.

La décomposition par date d'échéance au 31 mars 2021 et au 31 mars 2022 des dettes à l'égard des fournisseurs est annexée au présent rapport.

IV - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET METHODES D'EVALUATION

Nous vous précisons que pour l'exercice considéré les comptes sociaux ont été établis selon le plan comptable général et les évolutions réglementaires intervenues.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

V - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Nous vous proposons d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022, s'élevant à € 795.614,21 au report à nouveau débiteur.

En conséquence :

- la réserve légale restera fixée à € 22.872,
- la prime de fusion restera fixée à € 1.228.695,
- le report à nouveau débiteur sera ramené de (€ 4.463.368,22) à (€ 3.667.754,01).

Nous vous précisons que les capitaux propres, après affectation du résultat, resteront inférieurs à la moitié du capital social et qu'il vous est demandé de vous prononcer sur la décision de poursuivre l'activité.

En outre, conformément à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons qu'aucun dividende n'a été distribué aux associés au cours des trois derniers exercices.

VI - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses ou d'amortissements non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du même Code.

VII - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous précisons que notre Société ne dispose pas de filiale ni de participation au sens des articles L.233-1 et L.233-2 du Code de Commerce.

VIII - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, dont l'exécution est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Ces conventions sont relatées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur lequel vous êtes invités à statuer.

IX - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, aucun salarié ou ancien salarié de la Société et des Sociétés liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce ne détenait d'actions de la Société dans le cadre d'un Plan d'Epargne Entreprise, d'un Plan Partenarial d'Epargne Salariale Volontaire, d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise, ou résultant d'une privatisation ou de la participation aux résultats.

X - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

XI – REMUNERATION DU PRESIDENT

Nous vous proposons également de statuer sur la rémunération de votre Président.

XII – PRIMES AU PERSONNEL

Nous vous informons qu'il a été alloué à l'ensemble du Personnel une prime exceptionnelle de €23.328,50.

XIII – RENOUELEMENT DU CREDIT PAR TIRAGE A COURT TERME AUPRES DE LA BANQUE EDEL

Nous vous indiquons, qu'au cours de l'exercice, la Société a sollicité, auprès de la banque EDEL, le renouvellement du crédit par tirage à court terme d'un montant de €1.500.000 jusqu'au 15 novembre 2021.

XIV – RENOUELEMENT DU CREDIT EN COMPTE COURANT AUPRES DE LA BANQUE EDEL

Nous vous indiquons, qu'au cours de l'exercice, la Société a sollicité, auprès de la banque EDEL, le renouvellement de l'ouverture de crédit en compte courant d'un montant de €1.500.000 jusqu'au 1^{er} novembre 2021, au titre duquel la société VALEDOR s'est engagée à nantir en 15^{ème} rang son fonds de commerce d'hypermarché, sis à RAMBOUILLET (78120) ZAC de la Clairière – Route de Chevreuse – Lieudit "La Ville Neuve de Rambouillet" à hauteur de €1.500.000.

XV – VERSEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE A LA SOCIETE SCADIF EXPANSION

Nous vous informons que la société SCADIF EXPANSION a procédé à l'appel de la cotisation annuelle auprès de ses associés, qui s'élève pour la société VALEDOR à €36.983 HT, soit €44.379,60 TTC.

XVI – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET EVOLUTION DE L'ENTREPRISE

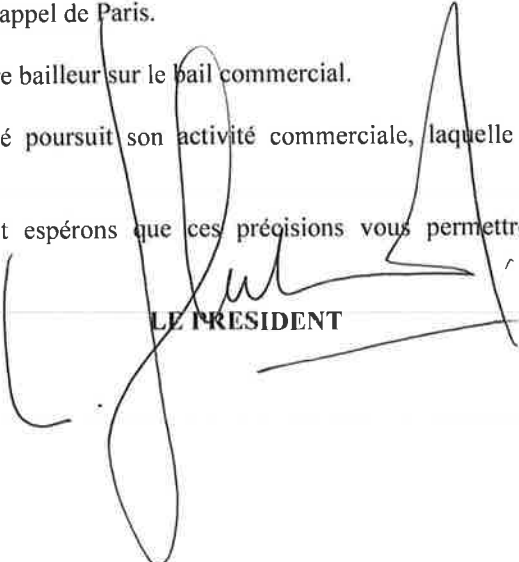
Nous vous rappelons qu'au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, notre Société a dû restituer l'indemnité de €654.552,23 reçue en 2018 suite au contentieux avec l'ancien propriétaire du magasin et le bureau d'étude d'amiante, conformément à une décision en appel défavorable à la Société VALEDOR. La Cour de cassation a cassé et annulé en toutes ses dispositions l'arrêt rendu par la cour d'appel de Versailles, et a renvoyé l'affaire devant la cour d'appel de Paris. La procédure relative à ce litige est donc toujours pendante devant la Cour et la société VALEDOR a perçu en 2020 les sommes initialement remboursées en 2019.

Compte tenu des décisions antérieures et de l'aléa judiciaire avec le risque d'une décision conduisant à la restitution des indemnités ainsi perçues, l'indemnité a été constatée au passif de la Société pour un montant de €666.000 dans l'attente de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris.

Un contentieux a également été initié avec notre bailleur sur le bail commercial.

Enfin, depuis le 1^{er} avril 2022, notre société poursuit son activité commerciale, laquelle est en constante progression.

Nous vous remercions de votre attention et espérons que ces précisions vous permettront d'adopter les résolutions que nous allons vous soumettre.


LE PRESIDENT

VALEDOR

Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la société au cours des cinq derniers exercices

Exercices		31/03/2018	31/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE						
Capital social						
Nombre d'actions ordinaires existantes		229 616	229 616	229 616	229 616	229 616
Nombre d'actions à dividende prioritaires (sans droit de vote) existantes		14 351	14 351	14 351	14 351	14 351
Nombre maximal d'actions futures à créer						
Par conversion d'obligations						
Par exercice de droits de souscription						
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE						
Chiffre d'affaires net		39 092 082	38 586 989	41 282 351	41 553 908	42 937 875
Résultat avant impôts, participations des salariés et DAP		(96 637)	(1 020 884)	336 995	1 278 145	881 127
Impôts sur les bénéfices					(5 401)	(36 865)
Participation des salariés aux résultats de l'exercice					13 743	
Résultat après impôts, participations des salariés et DAP		69 450	(1 186 899)	167 087	1 095 744	795 614
Résultat distribué						
Dotations aux amortissements sur immobilisations		142 689	166 120	159 908	153 823	155 579
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actifs circulant					5 750	
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Dotations financières aux amortissements et provisions					14 486	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		76 224				
Reprises sur amortissements et provisions d'exploitation		43 401	46 837	65 094	56 575	51 167
Reprises sur amortissements et provisions financiers						
Reprises sur amortissements et provisions exceptionnels		385 000	105			33 201
Transfert de charges		43 401	46 837	65 094	56 575	51 167
III - RESULTATS PAR ACTION						
Résultat après impôts, participations mais avant DAP		(6,73)	(71,14)	22,79	88,48	63,97
Résultat après impôts, participations des salariés et DAP		4,84	(82,70)	11,64	76,35	55,44
Dividende attribué à chaque action		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV - PERSONNEL						
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		83	88	97	131	133
Montant de la masse salariale de l'exercice		2 666 186	2 759 768	2 813 773	3 222 698	2 923 189
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux		820 844	903 190	949 479	1 069 822	940 471

Annexe 2 :

SOCIETE : 1 S.A.S VALEDOR Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au II de l'article D.441-4) Exercice clôturé au 31/03/2022

Exercice du : 01/04/2021 au 31/03/2022

Article D.441 - II. : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice												Article D.441 - II. : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
0 Jour (indicatif)												1 à 30 jours												31 à 60 jours												61 à 90 jours												91 jours et plus												Total (1 jour et plus)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
(A) Tranches de retard de paiement																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
Nombre cumulé de factures concernées												16 412																																																3 451																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Montant cumulé des factures concernées lit												14 141 727												259 187												250 554												608 556												13 023 430																								1 502 309												136 336												26 200												63 351												1 728 197																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Pourcentage du montant total lit des factures reçues dans l'année												37,74												0,69												0,67												1,62												34,76																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Pourcentage du montant total lit des factures émises dans l'année																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											

* Les Factures non régies à la date de clôture de l'exercice ne sont pas incluses